

possible de la Grèce en leur sein et poursuivent les négociations difficiles entreprises avec la Turquie qui est un membre associé. Les discussions entre les Communautés et ces divers États de la Méditerranée prévoient une aide financière, des privilèges commerciaux ou des ententes spéciales sur le commerce ainsi qu'une coopération dans certains domaines tel que le développement industriel. Parallèlement, les Communautés ont récemment accepté de négocier un accord à titre privilégié avec l'Iran. Si nous nous souvenons que le Canada a également conclu des ententes avec un certain nombre des pays dont nous venons de parler; qu'en Palestine, tout comme à Chypre, nous avons des troupes chargées du maintien de la paix; et qu'enfin, au sein de l'OTAN, nous sommes des partenaires de la Grèce et de la Turquie, n'est-il pas évident que le Canada et les Communautés ont une multitude de sujets à discuter, ne serait-ce que pour s'assurer qu'ils comprennent bien leurs politiques respectives? L'engagement pris par les Communautés de nous écouter et de nous transmettre leurs projets revêt beaucoup plus qu'une simple valeur symbolique ou théorique.

Je désire toutefois aborder un autre aspect clé de l'accord entre la C.E.E. et le Canada: celui de promouvoir, de part et d'autre, la coopération dans le commerce, les investissements et l'industrie (par exemple, par des usines au Canada et en Europe) ou au moyen d'entreprises travaillant en coparticipation avec ou dans des pays tiers (par exemple, par des usines dans un pays en développement).

Ici, il est essentiel que je me fasse bien comprendre.

Il va sans dire que dans une économie de libre concurrence, les relations entre les gouvernements et les milieux d'affaires ne sont pas toujours faciles, au Canada comme en Europe; à première vue, il peut exister des contradictions entre le système dans son ensemble et les actions tentées par les gouvernements pour orienter les échanges dans une direction particulière. Cette objection, ou cette préoccupation, est cependant plus théorique que pratique. On doit en effet se rappeler qu'au Canada, comme dans certains pays de l'Europe occidentale, l'État a toujours joué un rôle très actif au chapitre de la réglementation et également de la participation aux secteurs importants de l'économie. En ce sens donc, une entente engageant les gouvernements à collaborer revêt plus qu'un caractère général ou symbolique. En effet, elle peut modifier, par exemple, la politique d'achat du gouvernement. Elle peut aussi entraîner des accords ou des initiatives liés aux politiques suivies dans des domaines tels que l'exploitation minière, les investissements et l'industrie de transformation. S'il existe une volonté politique de la part de la Communauté et du Canada - et nous sommes certains que tel sera le cas - de nombreuses perspectives d'ententes dans ces domaines se